

Vos accueils France **services** sur le territoire de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

➔ À AILLY-LE-HAUT-CLOCHER MARDI MATIN ET JEUDI APRÈS-MIDI

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
1 rue d'Ergnies

- Mardi de 8 h 30 à 12 h et jeudi de 14 h à 17 h 30

➔ À CRÉCY-EN-PONTHIEU LUNDI ET JEUDI MATIN

Bureau d'Information Touristique
32 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque

- Lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et jeudi de 8 h 30 à 12 h

➔ AU CROTOY MARDI ET MERCREDI APRÈS-MIDI

Médiathèque
1 rue Jules Verne

- Mardi de 15 h à 18 h et, sans rendez-vous, mercredi de 15 h à 17 h

➔ À NOUVION MARDI APRÈS-MIDI

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
8 bis rue du collège

- Mardi de 14 h à 17 h 30

➔ À RUE DU LUNDI AU VENDREDI

Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre
33 bis route du Crotoy

- Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30





France services

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?
Venez ! Nous allons vous accompagner.
france-services.gouv.fr




France services

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Pour toutes vos démarches du quotidien, nos agents vous accueillent partout en France, à moins de 30 minutes de chez vous !
france-services.gouv.fr



Depuis septembre 2020, la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre est labellisée France services. Ce **service public** offre à **chacun** un **accès gratuit** et de **proximité** à un ensemble de démarches proposées en partenariat avec les organismes du bouquet national :



l'assurance retraite
CAISSE NATIONALE



l'Assurance Maladie



santé
famille
retraite
services



PERMANENCES DES PARTENAIRES DANS NOS LOCAUX

Retrouvez toutes les informations sur :



ponthieu-marquenterre.fr 

DES CONSEILLERS FORMÉS POUR VOUS AIDER AU QUOTIDIEN

Pour quoi ?

- vous accompagner dans vos **démarches administratives, papier et/ou numérique**
- vous fournir tout **renseignement général** utile, en lien avec les partenaires du réseau
- vous orienter et vous **mettre en relation avec le partenaire** pour les demandes nécessitant un accompagnement plus spécifique

Comment ?

- en **autonomie** (à Rue) : utilisez un poste informatique connecté pour effectuer vos démarches en ligne
- au **guichet** à Rue ou par **téléphone** : obtenez une réponse rapide pour vos démarches simples ou vos demandes d'information
- sur **rendez-vous** : bénéficiez d'un accompagnement personnalisé lorsque votre situation nécessite plus de temps ou de confidentialité